



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 087/2024
SÉANCE N° 4 DU 6 MAI 2024

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAÎNEMENT VÉLODROME – DEMANDE DE LAVAL CYCLISME 53

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Éric Paris, 3^e Vice-Président, puis Madame Nicole Bouillon, 2^e Vice-Présidente (à partir de 17 h 17).

Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 18 h 20), Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 17), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Christine Dubois, Bruno Bertier (à partir de 17 h 24), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 20), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 18 h 44), François Berrou, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 15), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, Fabien Robin, Vice-Présidents, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 mai 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAÎNEMENTS VÉLODROME – DEMANDE DE LAVAL CYCLISME 53

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 144/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne spécifique aux entraînements et de son règlement,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux coûts de prise en charge de la mise à disposition du vélodrome de l'Espace Mayenne supportés par l'association sportive Laval Cyclisme 53 pour l'année 2023,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne spécifique aux entraînements, de verser à l'association Laval Cyclisme 53 une aide d'un montant de 1 828,26 € pour les entraînements qui se sont déroulés entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ce montant sera prélevé sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sur la ligne de crédit n° 30478 nature 65748.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault